

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022
COMMUNE DE ROUCY

La réunion a débuté le 28 novembre 2022 à 20h30 sous la présidence du Maire, Mme BERNARD EVELYNE.

Membres présents :

Mme BERNARD EVELYNE
M CHARLES DOMINIQUE
Mme COUNOT SYLVIE
Mme GILLIER Helene
M HOPIN DIDIER
M LACHAMBRE THIBAUT
Mme LURETTE FLORENCE
M MANTEL THIERRY
M POIRET MATHIEU
Mme PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE
M PURUS SEBASTIEN

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Mme PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

34_2022 - Convention d'utilisation d'une parcelle communale Chemin des Ponceaux
35_2022 - Convention avec la Champagne Picarde pour la mise en place d'une bibliothèque
36_2022 - Délibération portant nomination du coordonnateur et de l'équipe communale et de l'enquête de recensement et fixant la rémunération des agents enquêteurs
37_2022 - Taxe d'aménagement
- Questions diverses

34_2022 - Convention d'utilisation d'une parcelle communale Chemin des Ponceaux
--

Depuis de nombreuses années, la commune laisse à disposition une bande de terre derrière les propriétés chemin des Ponceaux. Afin de régulariser cette occupation, il est indispensable d'établir une convention entre l'occupant et la commune pour fixer les conditions d'occupation. Ce contrat sera conclu pour une durée de trois ans et renouvelable annuellement.

5 voix pour

5 voix contre

1 abstention

Selon l'article L2121-20 du CGCT, lorsqu'il y a partage égal des voix, la voix du maire est prépondérante. Le maire, ayant voté pour, la délibération est donc adoptée.

35_2022 - Convention avec la Champagne Picarde pour la mise en place d'une bibliothèque

Le maire propose la mise en place d'un partenariat avec la Champagne Picarde pour adhérer au réseau bibliothèque afin de dynamiser le local de la bibliothèque communale. La commune souhaite avoir recours au personnel intercommunal mis en place par la Communauté de Commune afin de recevoir les enfants de l'école.

Les conventions d'une durée minimum d'un an seront passées entre la commune et la Champagne Picarde.

F11 voix pour

36_2022 - Délibération portant nomination du coordonnateur et de l'équipe communale et de l'enquête de recensement et fixant la rémunération des agents enquêteurs

En vue du recensement en début d'année 2023, le Conseil Municipal désigne :

Madame LEBERTOIS Magali comme coordonnateur

Madame DUPUIT Delphine comme agent recenseur

Et fixe la rémunération au prorata du nombre d'heures effectuées.

11 voix pour

37_2022 - Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement perçue par la commune doit être partagée entre la commune et la Communauté de Communes. La communauté de Communes de la Champagne Picarde, n'ayant pas les compétences liées à l'urbanisation (assainissement, voirie, eau potable...), le Conseil municipal a décidé le reversement de 0 % de cette taxe à la Communauté de Communes puisque celle-ci ne supporte aucune des charges d'équipements publics sur la commune.

11 voix pour

Questions diverses

La reprise des 19 concessions du cimetière sera réalisée par une société habilitée pour un montant de 12 852 €

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 13 Janvier 2023 à 19H

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h20.

Mme PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE
Secrétaire de séance

Mme BERNARD EVELYNE,
Maire